

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

été constatée qu'à huit heures, cette disparition a causé une vive émotion à bord et à Marseille dans les milieux maritimes où le commandant Boyer était très connu.

Mouvement Préfectoral

Paris, 29 mai. — Un mouvement préfectoral est en préparation au ministère de l'Intérieur et sera soumis à la signature du président de la République dans le prochain conseil des ministres.

DANS LA REGION

L'INAUGURATION de la Bourse du Travail DE LILLE

La Fédération locale des syndicats ouvriers inaugurant sa Bourse du Travail édifiée qu'elle ne doit à aucune municipalité, municipale ou autre — a placé ses fêtes inaugurales sous la présidence d'honneur du citoyen Jules Guesde.

Ce choix est plus qu'une manifestation de sympathie profonde et de respect pour l'apôtre pauvre et probe du socialisme scientifique.

C'est l'affirmation solennelle, par les milliers de prolétaires conscients et organisés dans les syndicats locaux, du choix mérité réitéré qu'ils ont fait d'une méthode qui dirige leurs efforts dans la lutte économique gigantesque qui doit aboutir ou à l'instauration d'une société nouvelle dans laquelle le travail matériel ou intellectuel trouvera la juste récompense de ses labeurs ou à l'écrasement du prolétariat réduit à jamais à l'état d'esclavage.

Jules Guesde — ce sont les événements qui l'ont voulu — est plus qu'un homme, il est l'incarnation vivante et souffrante de tout le monde laborieux et pensant, marchant vers les destinées meilleures.

C'est lui qui d'abord, grâce à une haute clairvoyance, déclara que le prolétariat est un comme pareille est sa situation.

Le prolétaire est toujours le même — à l'atelier comme prolétaire, dans la vie publique comme électeur, dans la vie économique comme consommateur — il doit être unifié dans son action.

C'est à son apôtre douloureux que l'on doit la magnifique floraison dans le Nord des sections du Parti socialiste, des syndicats professionnels, des coopératives prospères.

C'est pour beaucoup à l'influence de sa pensée que l'on doit de voir les laborieux et puissants syndicats, de notre région désigner la vaine phraseologie, le « bluff » et le bruit pour se consacrer à la besogne, à l'austérité féconde du recrutement, de l'éducation, de l'organisation consciente des masses ouvrières.

De cette méthode, éprouvée par l'expérience sous les coups formidables du Nord et de la région qui, le temps et la raison aidant, triompheront de tous les sophismes, de tous les « bluffs » des surenchérisseurs de l'anarchie.

A WATTEN

Un garde chasse tué à coups de fusil

LES ASSASSINS SONT ARRETES. — ILS FONT L'AMER DE LEUR CRIME

Un épouvantable drame s'est déroulé dans le bois de Watten, dans le canton de Hoarbourg. Un garde chasse au service d'une société de chasseurs y a été tué à coups de fusil au cours de circonstances encore imparfaitement connues.

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

« Écrivez à mon nom, chez madame Carré, rue de Charonne, 25. »
« Votre fiancée pour toujours ! »

« Madeleine DALLEBOIS. »

C'est vers quatre heures du matin que le crime fut perpétré. A cette heure, des paysans dont la demeure est en bordure du bois entendirent, en effet, les détonations très rapprochées de coups de fusils, suivies bientôt de plaintes qu'ils purent percevoir distinctement.

Ils allèrent en hâte prévenir la gendarmerie et au cours des recherches qu'ils commencèrent aussitôt, les gendarmes découvrirent, non loin de la maison forestière qu'occupait Meuret, le corps inanimé d'un garde chasse, étendu sur le sol dans une mare de sang, la poitrine trouée de deux coups de feu, tirés presque à bout portant.

Par les soins des gendarmes enquêteurs, le parquet de Dunkerque fut prévenu de ce drame, que l'on ne pouvait attribuer qu'à une vengeance de braconniers.

Au cours de son enquête, la gendarmerie avait recueilli des renseignements mettant la justice sur la piste des assassins.

A l'arrivée, vers 11 heures et demie, du parquet, aussitôt l'audition de témoins, MM. Verons père et fils, cultivateurs, ont pu donner aux magistrats certains détails sur le drame, l'arrestation de deux individus, les assassins présumés, fut décidée.

Les gendarmes se rendirent alors à Watten, où ils arrêtaient à son domicile un sieur Truant, âgé de 29 ans et à Milliam, un sieur Vanbecque subit le même sort.

Ces deux individus, sur lesquels pesaient de graves présomptions, ont été longuement interrogés au parquet.

Après avoir tenté de nier en invoquant des alibis, ils se décidèrent à avouer qu'ils étaient bien les auteurs du crime.

Peu de temps après, un nommé Duvel, propriétaire du fusil ayant servi au meurtre, et que l'on avait retrouvé, allait rejoindre les deux individus arrêtés à la prison.

Le forfait de ces braconniers, qui fut bientôt révélu dans toute la région, où la victime, père de six enfants, était très connue, a jeté une profonde émotion parmi la population.

A LILLE

Le bâtonnier des avocats en Correctionnelle

M. Thiéry, père, bâtonnier de l'ordre des avocats, comparaitra en correctionnelle, à l'audience du jeudi 10 juin et sous l'inculpation d'outrages à magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

A VALENCIENNES

Drame de l'alcoolisme

UN FORGERON, DANS UNE CRISE D'ALCOOLISME, TENTE D'ASSOMMER SA FEMME ET SA BELLE-FILLE, ET SE GOUPE LA GORGE

Un drame s'est déroulé hier soir de Paris, à Valenciennes où il a produit parmi les habitants du quartier et les nombreux promeneurs du samedi, une assez vive émotion.

Voici, au surplus, les faits dont la brièveté n'exclut point le tragique.

AUTOUR D'UNE DISPARITION

L'ouvrier forgeron Michel Eugène, âgé de 45 ans, demeurant rue de Paris, 57, dans un appartement sis à l'étage, dans une cour, avec sa femme, née Créteur Marie, 45 ans, la fille d'un premier lit de celle-ci, Bay Louise, 14 ans, et les deux derniers enfants du ménage, une fillette de 8 ans et un petit garçon de 5 ans.

Quand il eut péniblement monté l'escalier, il ouvrit brutalement la porte.

— Qu'y a-t-il pour dîner ? dit-il.

— Je ne t'ai rien fait, répartit la femme ; puisque tu fais la noce depuis trois jours et que tu as mangé l'argent de la quinzaine, sans penser que j'ai encore les enfants à nourrir.

Sans répondre, le forgeron s'en fut, en grognant, dans la pièce voisine.

Quelques minutes après il en sortait brandissant un petit marteau à plusieurs reprises.

Le marteau s'éleva pour parer les coups, mais Michel, tournant sa fureur contre elle, la frappa également au visage, aveuglément.

Ruisselantes de sang, les deux femmes s'enfuirent en criant au secours. Elles se réfugièrent à l'estaminet du res-de-chaussée au 82 où on leur donna les premiers soins avec les conseils du docteur Lambert, aussitôt appelé.

L'ENQUÊTE. — LE MEURTREUR S'ETAIT FAIT JUSTICE

La police avait été avisée et les agents Canipel et Compère s'étaient rendus sur les lieux.

Le premier, qui était monté à l'appartement, se trouva en présence d'un horrible spectacle : gisant à terre, dans une mare de sang, le travail Michel.

La gorge était couverte d'une large entaille et la main droite du forgeron avait laissé échapper le rasoir dont il s'était servi.

Des voisins, Ledain Oscar, Delanoy Richard et Fanchonnez Desprez, le plus jeune des trois, s'étaient efforcés de le ramener à la vie, mais tout fut inutile ; le meurtrier s'était tranché la carotide et la trachée, et malade des piqûres de morphine au bout de vingt minutes il expira.

Ses vêtements ont été transportés en voiture d'accompagnement de l'agent Compère à l'Hôtel-Dieu.

A LIÉVIN

GRAVE AFFAIRE DE MEURS

Deux jeunes filles accusent leur père d'avoir voulu abuser d'elles.

La gendarmerie de Liévin a été saisie hier d'une grave affaire. Une dame Fatou est venue lui déclarer qu'à plusieurs reprises, depuis longtemps, son mari avait tenté d'abuser de ses deux filles, âgées respectivement de 16 et 17 ans. C'est la crainte que lui inspirait son mari, d'un caractère violent, qui l'avait empêchée de porter plainte.

La gendarme s'est rendue alors chez les deux jeunes filles. La cadette, Germaine, raconte qu'il y a deux ans, son père l'avait renversée sur le lit et avait tenté d'abuser d'elle. A diverses reprises, depuis, il recommença ses tentatives.

L'aînée, Céline, confirma les déclarations de sa sœur et raconta qu'elle aussi, plus récemment, avait été l'objet de tentatives du même genre.

Malgré les dénégations de son mari, le parquet général des poursuites furent décidées.

Aux yeux de tous ceux qui fréquentent le palais de justice à Lille, il apparaît que M. Thiéry nommé avocat du parquet en France, a voulu terminer par une manifestation révoltante une carrière tout entière consacrée aux intérêts de l'Eglise.

LA GRÈVE DES INSCRITS

CINQ NOUVEAUX NAVIRES DESARMÉS. — LA GRÈVE CONTINUE. — ON CRAINT DES INCIDENTS.

Marseille, 29 mai. — La grève a été, comme les précédentes, exempte de tout incident.

Dans les divers chantiers, le travail a diminué aujourd'hui dans de grandes proportions, et il est bien à craindre que lundi les quatre cinquièmes des travailleurs habituels ne puissent être embauchés.

Cinq navires seulement sont arrivés. Tous les équipages de ces vapeurs ont été abandonnés dans le port.

Le service postal est assuré de la manière suivante : « La « Coutelet » a pris la mer à midi, se rendant à Port-Vendres, où la « Cognée » se trouve immobilisée par suite d'un accident de machine.

« La Carquois » est parti à une heure, emportant le courrier pour Ajaccio et Tunis. « La Hallebarde » a levé l'ancre à la même heure, avec le courrier pour Bastia.

Un seul navire du port de Marseille est parti aujourd'hui. C'est le « Louis C. », de la Compagnie Sicard, qui effectuera son deuxième voyage avec un équipage de fortune.

Les inscrits se sont réunis de nouveau ce matin. Il a été donné lecture aux arçistes de la lettre adressée au syndicat des armateurs, et qui contient les principales revendications des grévistes, que nous avons déjà exposées.

Après la lecture de cette lettre, les inscrits maritimes ont voté la continuation de la grève.

Les passagers, ont poursuivi aujourd'hui leurs démarches, pour être rapatriés, auprès des armateurs, des inscrits maritimes et du préfet.

Pendant que ces pourparlers se poursuivent, le syndicat de l'armement a mis cet après-midi à la disposition des passagers de l'« Indépendant », de la Compagnie Vivot, le navire à vapeur « Sirois » de l'« Indépendant » de Rouen, qui a débarqué ses marchandises à Marseille.

Les passagers, qui sont allés en grand nombre à la préfecture, ont été avisés que « Sirois » partirait cette nuit pour Alger d'elle. A diverses reprises, depuis, il recommença ses tentatives.

L'aînée, Céline, confirma les déclarations de sa sœur et raconta qu'elle aussi, plus récemment, avait été l'objet de tentatives du même genre.

Malgré les dénégations de son mari, le parquet général des poursuites furent décidées.

Aux yeux de tous ceux qui fréquentent le palais de justice à Lille, il apparaît que M. Thiéry nommé avocat du parquet en France, a voulu terminer par une manifestation révoltante une carrière tout entière consacrée aux intérêts de l'Eglise.

C'est pour beaucoup à l'influence de sa pensée que l'on doit de voir les laborieux et puissants syndicats, de notre région désigner la vaine phraseologie, le « bluff » et le bruit pour se consacrer à la besogne, à l'austérité féconde du recrutement, de l'éducation, de l'organisation consciente des masses ouvrières.

LE TRAFIC DES GRACES

L'affaire Marix à la Cour d'appel. — Le capitaine aurait touché 2000 francs pour faire réformer M. Delpech.

Paris, 29 mai. — M. André, juge d'instruction, ne s'est pas occupé hier de l'affaire Marix.

Cependant, à la 9e chambre de la Cour d'appel, à la suite d'un incident bien imprévu, survenu au cours d'un procès, il a été question des agissements de l'officier.

Un jeune homme, M. D..., avait fait don à un artiste parisien, Mlle Jeanne Derval, d'un collier de 20.000 francs, qu'il payait par billets au bijoutier, M. Léo Weill. Celui-ci, prétendant que le bijou avait été simplement prêt au jeune homme, qui le garda cependant sans en verser le prix, le poursuivit en correctionnelle, ainsi que Mlle Jeanne Derval.

Le tribunal acquitta les deux prévenus et accorda même 50 fr. de dommages-intérêts à M. D..., et 50 fr. à l'artiste pour réparer l'abus de citation directe dont ils avaient été victimes.

Aujourd'hui l'affaire revenait devant la cour.

M. Léo Weill sait bien que mon amant lui a donné des billets pour payer le collier, explique Mlle Jeanne Derval ; bien mieux, il s'est fait remettre par lui 2.000 fr. pour le faire exempter du service militaire. Cette somme devait être remise au capitaine Marix.

« Ne parlons pas de l'affaire Marix ! s'écria le président tandis que M. Lagasse, avocat de Mlle Derval et du saisi, conseil de Sérés remontrait : « Pour ma part, je ne peux rien dire, je suis lié par le secret professionnel. »

Sur ce l'audience fut suspendue, tandis que le président rendit charge des sommes importantes soulevées par les événements qui se sont produits à Casablanca le 25 septembre précédent, au tribunal arbitral convoqué à cet effet, et les deux gouvernements s'étant engagés à s'exprimer mutuellement des regrets pour les actes de leurs agents, suivant le jugement que les arbitres auraient pris sur les faits et sur la question de droit, le tribunal arbitral, siégeant à La Haye, le 22 mai 1909, déclare ce qui suit : « Le document reproduit dans le présent, déjà connu du tribunal de La Haye, puis il ajoute : « Le gouvernement de la République Française et le Gouvernement impérial d'Allemagne déclarent, chacun en ce qui les concerne, exprimer des regrets pour les actes relevés à la charge de leurs agents par décision arbitrale. »

« Fait à Berlin, en double exemplaire, le 23 mai 1909. »

UN RESERVISTE ASSASSINÉ

Brest, 29 mai. — Un crime a été commis la nuit dernière sur la promenade du cours Dajot.

Un nommé François Ulliac, garçon de café, à Paris, caporal réserviste de l'infanterie coloniale, libéré hier d'une période de neuf jours, a été trouvé ce matin dans les jardins du cours étranglé et criblé de coups de couteau.

Une lettre et un billet de chemin de fer pour Paris ont été trouvés dans les vêtements de la victime.

Le cadavre a été transporté à la Morgue, la police de Sérés est sur la piste des auteurs du crime.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A CAMBRAI

ARRESTATION D'UN SATYRE

La police a mis hier en état d'arrestation un ignoble individu, plusieurs fois condamné, Henri Topart, 3 ans, journalier, route du Calvaire, Cambrai.

LES SCANDALES DE LA MARINE

LE DEPOUILLEMENT DES PAPIERS DE M. DUPONT

Paris, 29 mai. — Les membres du parquet maritime de Cherbourg se sont rendus ce matin, à 9 heures, au ministère de la marine et y ont repris le dépouillement des papiers saisis chez M. Dupont. Celui-ci était présent.

Le dépouillement était opéré par le lieutenant de vaisseau Bigant, rapporteur près le conseil de guerre maritime de Cherbourg, assisté du maréchal-des-logis chef de gendarmerie Boudet.

M. Dupont a fait choix d'un avocat, M. Lebel, pour assister durant le cours de l'instruction et, éventuellement, devant les tribunaux, M. Lebel, momentanément absent, a chargé un de ses confrères de le remplacer jusqu'à son retour, d'ailleurs prochain.

L'INCIDENT DE CASABLANCA

LE PROTOCOLE EST SIGNÉ

Berlin, 29 mai. — Le baron de Berckely, chargé d'affaires de France à Berlin, et M. de Schenck, ministre des affaires étrangères d'Allemagne, ont signé cet après-midi à quatre heures, le procès-verbal par lequel, conformément à leur accord de novembre dernier, les deux gouvernements s'expriment des regrets mutuels de faits relevés à la charge de leurs agents respectifs par les juges arbitraux de La Haye.

« Ce document est ainsi conçu : « Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement impérial d'Allemagne ont convenu, le 10 novembre dernier, de soumettre l'ensemble des questions soulevées par les événements qui se sont produits à Casablanca le 25 septembre précédent, au tribunal arbitral convoqué à cet effet, et les deux gouvernements s'étant engagés à s'exprimer mutuellement des regrets pour les actes de leurs agents, suivant le jugement que les arbitres auraient pris sur les faits et sur la question de droit, le tribunal arbitral, siégeant à La Haye, le 22 mai 1909, déclare ce qui suit : « Le document reproduit dans le présent, déjà connu du tribunal de La Haye, puis il ajoute : « Le gouvernement de la République Française et le Gouvernement impérial d'Allemagne déclarent, chacun en ce qui les concerne, exprimer des regrets pour les actes relevés à la charge de leurs agents par décision arbitrale. »

« Fait à Berlin, en double exemplaire, le 23 mai 1909. »

Dernières Nouvelles REGIONALES

A CAMBRAI

ARRESTATION D'UN SATYRE

La police a mis hier en état d'arrestation un ignoble individu, plusieurs fois condamné, Henri Topart, 3 ans, journalier, route du Calvaire, Cambrai.

Cet individu qui est employé par un marchand de pommes de terre frites, s'était rendu à Saint-Denis, il a tiré un gain de 8 ans dans une roulotte, il a tiré un gain de 8 ans dans une roulotte, il a tiré un gain de 8 ans dans une roulotte. Il a tiré un gain de 8 ans dans une roulotte.

Mais je vous prévins d'une façon formelle que c'est seulement un congé que je vous accorde ; je n'accepte en aucune manière votre démission.

« Mais je puis être obligé de rester longtemps à Paris ? »
— Eh bien, je renouvellerai votre congé, voilà tout.

Je désire absolument vous garder.

« Et tenez, pour vous obliger à revenir, je vais vous faire remettre trois mois d'avances de vos appointements. »

« Vous me ferez l'honneur et le plaisir de ne pas les refuser, sans cela je me fâche tout à fait. »

« Cet acte de généreuse bonté, et simplement accompli, rempli l'ingénieur de contentement ; il dit très ému : « Ah ! monsieur Doltaire, comment pourrai-je reconnaître jamais tant de générosité et de bienveillance ? »

« Et me revenant le plus vite possible, fit l'ingénieur, je ne vous demande pas autre chose. »

« Et si cela peut mettre à l'aise votre conscience, je vous autorise à croire, car c'est la vérité, que je ne fais pas un mauvais mariage. »

(A suivre.)

DRAGÉES CHOCOLATS LILLE Rue Nationale, 89 LILLE